

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Présents : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Josiane DURIEUX, Alain SOUDEIX, Philippe CHERCHOULY, Claude BERNADO, Daniel DESMAISON, Marie-France REY

Absents excusés : Pascal DEGUILHEM (a donné pouvoir à A. DEZON), Jacques MAGNE (a donné pouvoir à A. SOUDEIX), Cécile CLERC, Fanny DESMOULIN, Morgane de SEISSAN

Après lecture, le compte rendu de la réunion du 13 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport de la CLECT concernant le transfert de la compétence « contribution au SDIS pour le contingent incendie »

Après présentation, le rapport et le montant des attributions de compensation concernant le transfert de la compétence « contribution au SDIS pour le contingent incendie » sont approuvés à l'unanimité.

Présentation du rapport de la CLECT concernant la révision des AC de fonctionnement

Après présentation, le rapport et le montant des attributions de compensation concernant la révision des attributions de compensation établies en 2015 sont approuvés à l'unanimité.

Participation de la commune aux séjours pédagogiques

La commune est annuellement sollicitée par les collèges du secteur pour participer au financement de séjours effectués par des élèves de la commune dans le cadre de leurs cursus scolaires. Pour ne pas défavoriser les demandeurs, il a été décidé à l'unanimité, de fixer la participation de la commune à 50,00 € par élève, dès que l'établissement en fera la demande.

Convention Assistance technique au fonctionnement des systèmes d'assainissement – suivi, mesures et conseils

La présente convention règle les rapports entre les parties en ce qui concerne la mission d'assistance technique fournie par l'Agence Technique Départementale au Maître d'ouvrage (service assainissement SATESE) dans les domaines de l'assainissement collectif. Le contrat comprend le suivi du site avec des prestations adaptées aux situations du site, en fonction de sa capacité de traitement, des contraintes règlementaires et des besoins tant du point de vue technique qu'administratif. A l'unanimité, la nouvelle convention est acceptée et Madame le Maire est autorisée à signer la convention et les documents concernant cette affaire.

MAIRIE DE SAINT-AQUILIN

Rue des Cailloux – 24110 SAINT-AQUILIN

Département de la Dordogne

Convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du Centre Départemental de Gestion de la Dordogne (CDG24) 2018-2020

Il est obligatoire à chaque collectivité de disposer d'un service de médecine préventive. Pour ce faire, la commune adhère depuis de nombreuses années au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG 24. L'adhésion pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020 étant à renouveler, l'assemblée accepte les conditions décrites dans la convention et autorise Madame le Maire à faire, dire et signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

- Il est rappelé le projet d'adressage (nom de rue) qui doit être réalisé dans le courant de l'année
- Madame le Maire informe l'assemblée que le projet PADD (projet d'aménagement et de développement durable) est reporté.
- Des demandes de rachat de chemins ruraux sont à l'étude au Puy de Charroux et à l'Abbaye de Boisset.

La séance est levée à 20h30